

# LA PRISE EN CHARGE DES EXCÉDENTS DE CHANTIER INERTES SUR LE TERRITOIRE DU HAUT-ANJOU SEGRÉEN

## GISEMENTS, FLUX, ENJEUX LOCAUX

Avec le soutien de :



## UN CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE EN MOUVEMENT

Le développement de l'économie circulaire s'est imposé comme une priorité aux niveaux national et territorial. La filière de la Construction est particulièrement concernée par les enjeux soulevés par ce mouvement. La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a inscrit des objectifs chiffrés et non chiffrés en faveur de la valorisation des excédents de chantier et de la consommation de ressources secondaires.

Plus récemment, et applicable au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la création d'une filière REP (responsabilité élargie des producteurs) dédiée au Bâtiment et concernant, entre autres matériaux, les inertes produits dans le cadre des chantiers de Bâtiment (à l'exception des terres excavées), constitue une mutation forte de l'organisation de la gestion des excédents de chantier, avec l'instauration d'une éco-contribution sur les matériaux mis sur le marché.

En parallèle, un décret voté en décembre 2020 dans le cadre de la loi anti-gaspillage et économie circulaire impose aux professionnels du Bâtiment de faire apparaître une mention déchet sur les devis relatifs aux travaux de construction, de rénovation ou de démolition précisant les quantités, les modalités de gestion, les points de collecte et une estimation des coûts liés à la gestion des matériaux. Elle implique également, dans une volonté de renforcement de la traçabilité des excédents de chantier, la remise d'un bordereau de suivi des déchets lors du dépôt des matériaux sur les plateformes dédiées.

## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

### LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

-  -40% d'émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990
-  -30% de consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012
-  Porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40% de la production d'électricité
-  Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012
-  -50% de déchets mis en décharge à l'horizon 2025
-  Diversifier la production d'électricité et baisser à 50% la part du nucléaire à l'horizon 2025



Crédit : MTE

# CONNAÎTRE LA SITUATION, ANTICIPER LES BESOINS, SENSIBILISER LES ACTEURS, FAVORISER LES BONNES PRATIQUES

## UN BESOIN DE CONNAISSANCE ET D'ANTICIPATION

Les excédents de chantier inertes constituent un flux considérable, très supérieur à celui des autres déchets (DIB, ménagers, dangereux...). Si la nature des matériaux ne constitue pas un enjeu sanitaire ou environnemental fort, les quantités en circulation et leur faible mobilité nécessite une capacité de prise en charge adaptée sur les territoires. Dans ce contexte, il convient d'évaluer les quantités de matériaux en circulation sur le territoire, les capacités de prise en charge des matériaux et de construire des scénarios sur l'évolution attendue de la situation au regard des enjeux réglementaires et des orientations définies dans le cadre du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

## LA SENSIBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

La réglementation en matière de déchets est en constante évolution depuis quelques années sous l'impulsion des Lois LTECV et AGEC. Des objectifs réglementaires quantitatifs et qualitatifs sont attendus pour la filière de la Construction et pour les prescripteurs de marchés publics. D'autre part, le PRPGD constitue un outil de planification pour l'atteinte des objectifs. Dans ce cadre il convient de diffuser auprès des acteurs des territoires, collectivités et entreprises en particulier, les enjeux de la gestion des excédents de chantier.

## FAVORISER LES BONNES PRATIQUES

L'identification de démarches vertueuses des acteurs du territoire constitue également un objectif du travail. Certaines d'entre-elles étant reproductibles sur de nouveaux territoires. Par ailleurs, il convient d'identifier les obstacles à la bonne gestion des matériaux pour envisager sur chaque territoire les pistes d'action adaptées, en fonction des disponibilités ou des carences en plateformes, des pratiques de gestion des matériaux par les entreprises et de l'avancement des réflexions sur les questions de l'économie circulaire dans le périmètre territorial.



## UNE COLLECTE DE DONNÉES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES

Une première étape d'identification des plateformes de prise en charge et de gestion des excédents de chantier inertes et des entreprises productrices d'inertes sur le territoire a été rendue possible grâce au soutien des organisations professionnelles, des collectivités du territoire et des services de l'Etat.

Ce travail de recensement a permis d'organiser la collecte des données nécessaires à la réalisation du diagnostic chiffré de la situation des inertes sur le territoire, à l'évaluation des tendances à court et moyen termes et à recueillir les témoignages d'entreprises et de gestionnaires de plateformes sur les besoins et les difficultés rencontrées en matière de gestion et de prise en charge des inertes.

26 établissements de Travaux Publics (62% des emplois de Travaux Publics localisés sur le Sud Mayenne) et plateformes de gestion des excédents de chantier inertes ont été interrogés sous la forme d'entretiens sur site ou téléphoniques. Une enquête auprès d'entreprises de Bâtiment à également été adressée permettant la collecte d'information auprès de 22 établissements regroupant 8% des emplois salariés de Bâtiment localisés sur le territoire du Haut-Anjou Segréen.



# LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI DU BTP SUR LE HAUT-ANJOU SEGRÉEN

Source ACOSS au 31-12-2020

**1 506** emplois salariés du BTP et **217** établissements avec salarié(s)



**Travaux Publics**

**14**

établissements avec salarié(s)

**434**

emplois salariés

**Les 3 premières activités TP (en salariés)**

60%

Terrassement

25%

Réseaux élec.

15%

Autres TP



**Bâtiment**

**203**

établissements avec salarié(s)

**1 072**

emplois salariés

**Les 3 premières activités bâtiment (en salariés)**

30%

Maçonnerie

21%

Menuiserie

12%

Démolition

## LE POIDS DES ACTIVITÉS BTP SUR LE HAUT-ANJOU SEGRÉEN

Source ACOSS au 31-12-2020



**Travaux Publics**

**Poids départemental**

13%

des emplois salariés des **Travaux Publics** de Maine-et-Loire localisés dans le Haut-Anjou Segréen

**Poids sur l'économie locale**

4%

des emplois salariés du Haut-Anjou Segréen sur les activités **Travaux Publics**



**Bâtiment**

7%

des emplois salariés du **Bâtiment** de Maine-et-Loire localisés dans le Haut-Anjou Segréen

9%

des emplois salariés du Haut-Anjou Segréen sur les activités **Bâtiment**



**BTP**

8%

des emplois salariés du **BTP** de Maine-et-Loire localisés dans le Haut-Anjou Segréen

13%

des emplois salariés du Haut-Anjou Segréen sur les activités **BTP**

## LA NATURE DES INERTES

Dans le cadre de ces travaux, les excédents de chantier inertes ont été regroupés en six familles distinctes :

- Les déblais de terre
- Les enrobés
- Les bétons de déconstruction
- Les graves et matériaux rocheux
- Les tuiles, ardoises, la céramique
- Les mélanges de matériaux inertes (gravats)

Les entreprises ont également été consultées sur les terres végétales bien que celles-ci ne soient pas considérées comme un matériau inerte. Les terres végétales représentent plus de 1 000 tonnes annuelles intégrées au chiffrage des déblais de terre. Elles ne présentent pas de difficultés particulières de prise en charge du fait de leur usage facilité en aménagement paysager ou agricole.

Les déblais de terre



L'enrobé



Le béton



Les matériaux rocheux



Les tuiles, ardoise



Les mélanges d'inertes

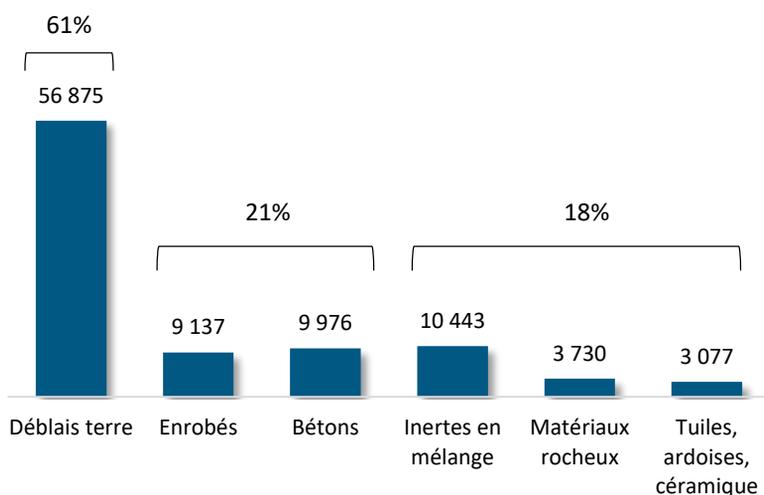


## ÉVALUATION ET COMPOSITION DU GISEMENT D'INERTES SUR LE TERRITOIRE DU HAUT-ANJOU SEGRÉEN

**93 238** TONNES D'EXCÉDENTS DE CHANTIER INERTES PRODUITS SUR LES CHANTIERS DU TERRITOIRE

Tonnages de matériaux inertes générés dans le cadre des chantiers situés sur le Haut-Anjou Segréen selon la nature des matériaux

Source : enquête CERC ; en tonnes



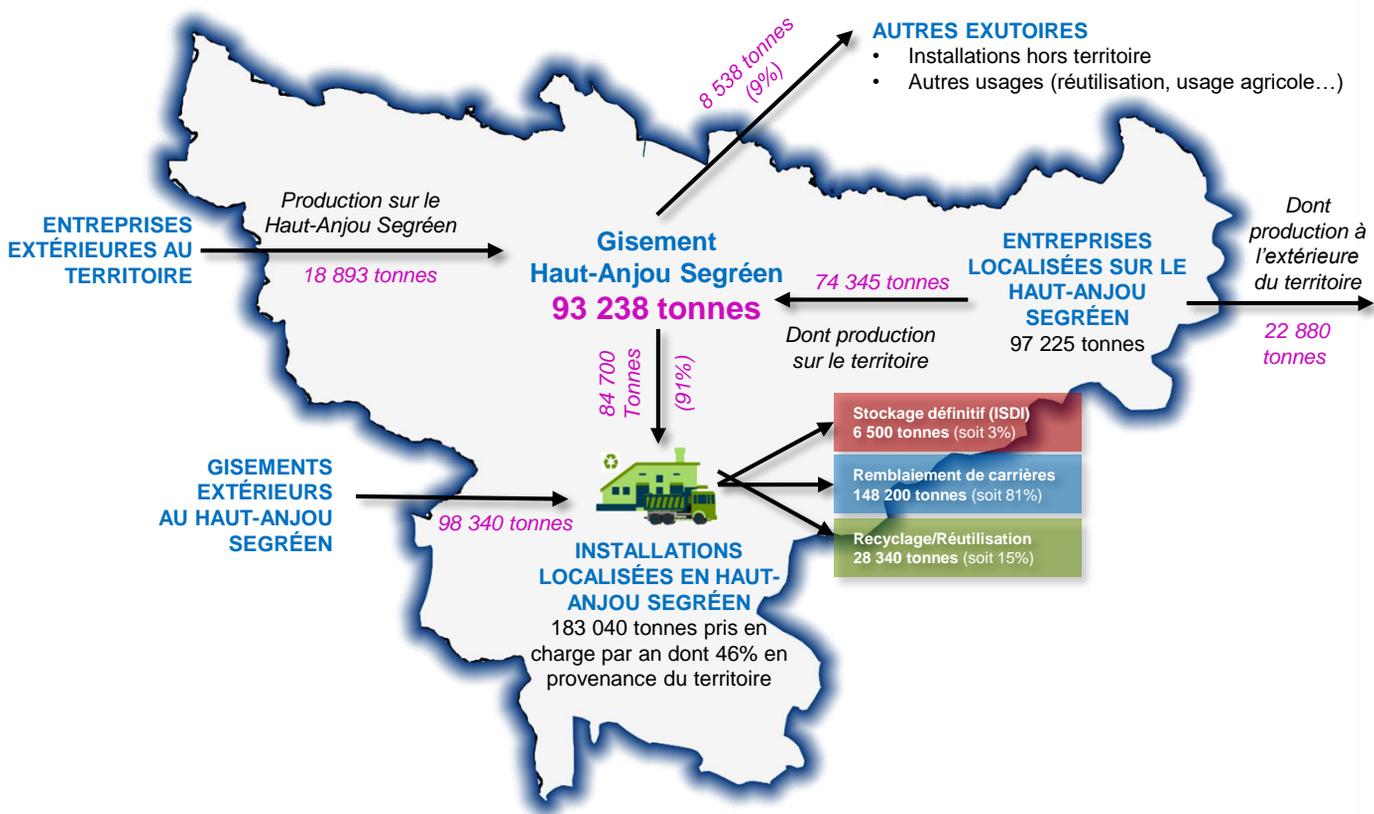
Les **déblais de terre** (terre inerte et terre végétale) représentent **61% du gisement d'excédents de chantier produit sur les chantiers du Haut-Anjou Segréen**, soit 56,9 milliers de tonnes.

Les **gravats** (mélanges des différentes catégories d'inertes) ainsi que les matériaux relativement hétérogènes tels que les **matériaux rocheux**, les **tuiles**, les **ardoises**, la **céramique** représentent **18% du gisement de déchets inertes** évacués des chantiers de Construction du territoire.

Les matériaux bénéficiant d'un haut niveau de valorisation (**enrobés et bétons**) constituent **21% du gisement d'excédents de chantier** sur le territoire.

## SYNTHÈSE DE LA PRODUCTION, DE LA PRISE EN CHARGE ET DES FLUX D'INERTES SUR LE TERRITOIRE

GISEMENTS, FLUX, ORIGINES, ORIENTATIONS DES EXCÉDENTS DE CHANTIER INERTES SUR LE TERRITOIRE DU HAUT-ANJOU SEGRÉEN



## QUELS ENSEIGNEMENTS CONSÉCUTIFS À L'ANALYSE DES FLUX D'EXCÉDENTS DE CHANTIER INERTES SUR LE HAUT-ANJOU SEGRÉEN ?

- 1 Un territoire bien doté en capacités de prise en charge**  
91% des inertes produits dans le cadre des chantiers du territoire sont captés par des installations locales. Les capacités de prise en charge sont supérieures au gisement d'excédents de chantier inertes du territoire.
- 2 La carrière est l'exutoire principal des déchets sur le territoire**  
81% des excédents de chantier pris en charge sur les plateformes du territoire sont utilisés dans le cadre du réaménagement des carrières. Cependant, ces sites ne sont pas toujours adaptés aux petits producteurs d'inertes (Bâtiment et petites entreprises de Travaux Publics).
- 3 Un maillage complété par les déchèteries publiques**  
Les déchèteries publiques complètent le maillage offert par les plateformes du territoire. Elles sont par ailleurs plus facilement accessibles pour les petits producteurs de matériaux inertes qui ne fréquentent que rarement les exutoires de type carrières.
- 5 9% du gisement n'est pas tracé**  
Il peut s'agir de matériaux produits sur les chantiers du territoire mais captés par des plateformes extérieures, d'usage en projets d'aménagement ou en aménagement agricole.
- 6 La valorisation des inertes est élevée, mais principalement portée par l'usage du réaménagement de carrières**  
Le taux de recyclage représente 15% des matériaux captés par les plateformes locales.

## LES DIFFICULTÉS, LES BESOINS ET LES ENJEUX EXPRIMÉS PAR LES ENTREPRISES

### LE POSITIONNEMENT DES GRAVES DE RECYCLAGE N'EST TOUJOURS PAS NATUREL

Si le recours aux matériaux secondaires ou alternatifs bénéficie d'un soutien politique accru depuis quelques années, la mise en œuvre est encore freinée pour différentes raisons : impossibilité technique, absence d'ouverture aux variantes, absence de propositions de variantes, habitudes, manque de confiance...

Aux dires de certaines entreprises, le positionnement de matériaux recyclés est parfois mieux admis par les maîtres d'ouvrage privés que par les maîtres d'ouvrage publics.



### LE RECYCLAGE RÉGULIÈREMENT RÉALISÉ PAR CAMPAGNES DE CONCASSAGE

Régulièrement, les entreprises entreposent des matériaux valorisables sur des terrains de façon provisoire (anciennes ISDI, terrains des entreprises) avant d'acheminer un concasseur mobile (propriété de l'entreprises ou location à une autre entreprise) sur le site en vue de la réalisation d'une campagne de concassage sur une ou plusieurs journées. Les graves de recyclage peuvent alors être utilisées sur les chantiers de l'entreprise. Cette pratique leur offre un mode de gestion souple. Par ailleurs, les entreprises ont conscience que ces matériaux représentent aujourd'hui une ressource et expriment régulièrement leur volonté de les conserver.



### UNE ARTICULATION DES SAVOIR-FAIRE ENTRE LES ENTREPRISES LOCALES

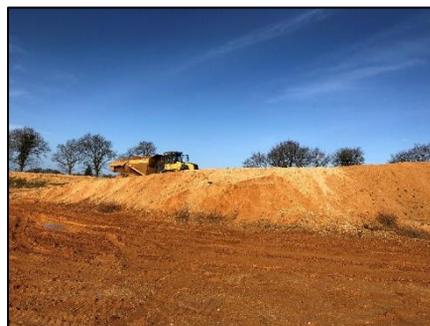
Nombre d'entreprises sont spécialisées ou plus compétitives sur un domaine précis d'activité. La sous-traitance entre entreprises du territoire est régulièrement observée afin de réaliser des opérations particulières sur un chantier. Ce phénomène existe également en matière de gestion des excédents de chantier.



### L'INTÉRÊT DU DOUBLE FRET

Les entreprises privilégient les sites sur lesquels elles peuvent décharger les déblais de chantier et recharger des matériaux. Cette pratique relève d'une logique économique et environnementale.

En ce sens, les carrières sont des sites privilégiés par les entreprises concernées qui profitent du dépôt de déblais pour recharger en matériaux neufs. Ces sites, qui contribuent au maillage territorial, présentent également un potentiel pour le recyclage d'excédents de chantier inertes eu égard au savoir-faire en matière de concassage, de criblage, à la présence de matériel et parfois de foncier.



## LES DIFFICULTÉS, LES BESOINS ET LES ENJEUX EXPRIMÉS PAR LES ENTREPRISES

### LE RECOURS À L'AMÉNAGEMENT AGRICOLE : UNE SOLUTION POUR LA PRISE EN CHARGE DES INERTES ?

Une partie importante des excédents de chantier inertes (principalement des déblais) est utilisée dans le cadre d'aménagement de parcelles agricoles (exhaussement et nivellement de terrains) ou pour la création de plateformes agricoles.

Cette pratique, régulièrement observée en particulier sur les territoires ruraux, est souvent évoquée par les entreprises locales. Elle offre une solution économiquement intéressante pour la prise en charge des inertes et plus particulièrement des terres pour lesquelles les plateformes dédiées peuvent être éloignées. Ces opérations nécessitent en revanche un encadrement étant donné les évolutions réglementaires destinées à encadrer les pratiques (absence d'échange financier, justification de l'intérêt de projet, justification du caractère inerte des matériaux déposés).

Par ailleurs, un certain nombre d'entreprises locales, spécialisées dans les travaux d'aménagement agricole ou de construction de plateforme agricoles ont recours à cette pratique, qui s'apparente à une forme de réemploi des matériaux. Les terres sont déplacées et réutilisées sur leur site d'origine. Pour ces raisons, ces entreprises évaluent difficilement la production d'inertes générés par leur activité.



### UN MANQUE DE SYNCHRONISATION ENTRE LES CHANTIERS POUR FAVORISER LA RÉUTILISATION DES DÉBLAIS

Certaines entreprises témoignent parfois du manque d'anticipation et de synchronisation entre les projets réalisés sur le territoire. Une synchronisation des projets permettrait parfois d'offrir des solutions de prise en charge entre les chantiers avec un excédent de matériaux et les chantiers en déficit de matériaux. Cette pratique, ou l'existence de plateformes de transit ou de stockage provisoire pourrait offrir des solutions de réutilisation des matériaux sur le territoire.



### LOGIQUE D'ACHEMINEMENT DES MATÉRIAUX À PROXIMITÉ DES DÉBOUCHÉS ÉVENTUELS

Les entreprises qui disposent d'un maillage de carrières ou de plateformes de recyclage internes (groupes de Travaux Publics et Matériaux) privilégient l'expédition des inertes sur leurs sites propres, en particulier ceux localisés à proximité des zones à fort potentiel (agglomérations angevine, lavalloise...).



## SYNTHÈSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES

### FORCES

1. Un bon maillage de déchèteries et d'installations.
2. Une forte capacité de prise en charge d'inertes sur les installations du territoire.
3. Une visibilité sur les capacités d'accueil à moyen terme. Pas de fermetures de sites à court terme.
4. La possibilité du double fret (dépôt d'excédents de chantier inertes et approvisionnement en matériaux secondaires ou neufs).
5. Un taux de valorisation élevé.
6. Une coopération inter-entreprises sur le territoire selon les compétences et le savoir-faire.
7. Un vaste panel de solutions (plateformes de recyclage, carrières, centrales d'enrobé, mâchefers, recyclage des terrils de schiste ardoisier...).

### FAIBLESSES

1. De fortes capacités de prise en charge mais des solutions pas toujours adaptées aux entreprises de Bâtiment
2. Des horaires parfois contraignants pour les déchèteries de collectivité.
3. Un taux de valorisation élevé mais principalement porté par le recours au remblaiement de carrières. Le taux de recyclage est encore faible.

## REP PMCB\*

### OPPORTUNITÉS

1. Volonté des entreprises et des collectivités sur le recyclage d'inertes
2. Volonté des collectivités de bénéficier d'une solution de recyclage pour leurs gravats de déchèteries.
3. Possibilité d'une organisation entre les différents sites/plateformes pour renforcer le maillage
4. Des marges de manœuvre sur le réemploi pour diminuer le gisement d'inertes à prendre en charge

### MENACES

1. À plus long terme, la fin d'exploitation de carrières pourrait faire chuter les capacités de prise en charge du territoire.
2. Les pratiques d'aménagement agricole ne sont pas toujours maîtrisées
3. Le renforcement de la réglementation sur la réutilisation d'inertes en aménagement urbain ou agricole pourrait avoir des conséquences sur les pratiques des entreprises.
4. La maîtrise des enjeux et de l'actualité sur la gestion des inertes par les petites entreprises (REP PMCB, traçabilité, mention déchets dans les devis...).

La REP PMCB, en cours d'instauration, aura une incidence sur la gestion des inertes et sur le modèle économique des plateformes dédiées à la prise en charge des inertes. En ce sens, et en l'absence d'informations plus précises à ce jour quant à son application, la REP ne constitue ni une menace ni une opportunité, elle est identifiée comme un élément de contexte de la filière.

Etude réalisée par

**CERC Pays de la Loire**

10 Bd Gaston Serpette – BP 23202  
44032 Nantes Cedex

Tél : 02-51-17-65-54  
[www.cerc-paysdelaloire.fr](http://www.cerc-paysdelaloire.fr)

